

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Corinne GAUTIEZ

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine –
Jeudis de Larros**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRAS, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 5 avril 2024

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRAS
- Stephan PEY, Vice-président de TERRA OSTRAS
- Sandra PEIGNON – conseillère municipale déléguée au tourisme
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Jean-Pierre PETIT, conseiller municipal
- Grégory DEBORD, Filière nautique
- Cyrille CARRERE, commerçant
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant

Absents excusés :

- Corine CAZADE – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
- Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Stephan PEY
- Kevin LANGLADE – donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Patrice ZUBIETA – donne procuration à Arnaud QUENOUILLE
- Michel CARRARA

Depuis 2022, TERRA OSTRAS assure le portage administratif et financier de l'édition des Jeudis de Larros.

Labellisé « Festival d'été », cet évènement est un rendez-vous incontournable de la saison culturelle de la ville de Gujan-Mestras, dans un esprit festif, convivial et d'accès libre.

Accusé de réception en préfecture 033-493568307-20240425-DELIB13CA120424-DE Date de télétransmission : 25/04/2024 Date de réception préfecture : 25/04/2024
--

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine peut apporter une aide financière aux Jeudis de Larros au titre du soutien aux manifestations culturelles 2024.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser le Président de TERRA OSTRA et son directeur à engager toutes les démarches utiles et nécessaires pour solliciter auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine une subvention pour l'édition 2024 des Jeudis de Larros et signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA

